

Association pour la promotion des arts du spectacle parrainée par Anouk Grinberg

BULLETIN D'INSCRIPTION ANNEE 2020 / 2021

PHOTO

NOM DE L'ELEVE	
PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE	
CP	VILLE
TEL FIXE	
TEL PORTABLE	
EMAIL	
lour et horaire souhaités :	

REPRISE DES COURS LE MARDI 15 SEPTEMBRE

Au 45, rue du Général Delestraint – RDC Gauche – Interphone Yordamian

Code: 1496A

Association à but non lucratif régie par la loi de 1901 Déclaration à la préfecture de Paris le 7 septembre 2011 et publiée au Journal Officiel le 24 septembre 2011 sous le numéro 20110039 – N° SIRET 789.235.397.00013

TARIF ANNUEL:

Adhésion annuelle à l'association : 40 €

Tarif pour l'année scolaire, de septembre à juin (hors vacances scolaires) : 485 €

Tarif famille : 910 € pour 2 enfants inscrits + adhésion (40 € / enfant)

MODALITES DE REGLEMENT:

L'adhésion annuelle et le règlement des cours sont dus lors de l'inscription.

Possibilité de règlement en 3 chèques libellés à l'ordre de « Les enfants de la scène » <u>qui</u> <u>devront être joints avec le bulletin d'inscription</u>.

Ces chèques sont déposés début oct / début janv / début avr.

Sans dénonciation du présent bulletin d'inscription, celui-ci sera ferme et définitif à compter du 4^{ème} cours d'essai gratuit, soit le 6 octobre 2020 date à laquelle le coût de l'inscription ne sera plus remboursable.

Aucun remboursement ne peut être fait à l'élève en cas d'absence, désistement ou abandon des cours après cette date.

DATES RÉPÉTITIONS ET SPECTACLES 2021:

Les répétitions du spectacle ont lieu au théâtre du Ranelagh.

Il y a une répétition avant les vacances d'hiver et une répétition avant les vacances de printemps qui ne sont pas encore datées.

En revanche, les répétitions générales en costumes sont déjà réservées

Mercredi 2 juin de 12h00 à 18h00 Générale + final Groupe 1
Vendredi 4 juin de 17h00 à 19h00 Final Groupe 2
Dimanche 6 juin de 8h00 à 12h00 Générale Groupe 2
Dimanche 6 juin Début après-midi Spectacle Groupe 1
Dimanche 6 juin Fin après-midi Spectacle Groupe 2

Une participation financière sera demandée aux parents pour les places et la location des costumes.

En raison des répétitions et du spectacle, il est recommandé de ne pas prévoir d'événements début juin pour ne pas surcharger vos enfants.

Pour le bon déroulement du spectacle les répétitions générales du 2 juin et du 6 juin sont obligatoires. Tout élève absent à la générale sera remplacé.

Association à but non lucratif régie par la loi de 1901 Déclaration à la préfecture de Paris le 7 septembre 2011 et publiée au Journal Officiel le 24 septembre 2011 sous le numéro 20110039 – N° SIRET 789.235.397.00013

Je soussigné(e)	
 Autorise l'association Les enfants de la scène à prendre des photos penda le spectacle pour une utilisation non commerciale, sur tous supports de cor 	
 Accepte de recevoir par mail ou SMS les informations concernant Les scène. 	enfants de la
Atteste avoir pris connaissance des modalités de règlement.	
Fait à Paris, le	
Signature des parents ou représentants légaux :	